

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

<b>Référence annonce :</b>	<b>CF169232, N°240556</b>
<b>Nom du support :</b>	<b>* La République du Centre 45 (Groupe Centre France)</b>
<b>Département :</b>	<b>45</b>
<b>Date de parution :</b>	<b>13/06/2024</b>
<b>Parution :</b>	<b>717,54 € HT</b>
<b>Compo premium :</b>	<b>50,00 € HT</b>
<b>Frais de justificatifs :</b>	<b>3,90 € HT</b>
<b>Justificatif numérique :</b>	<b>1,00 € HT</b>
<b>Insertion web :</b>	<b>12,00 € HT</b>
<b>Montant TVA :</b>	<b>156,89 €</b>
<b>Total TTC :</b>	<b>941,33 €</b>

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 21 Mai 2024

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité.

Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente.

Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET CRÉATION D'UN  
PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS  
DU 13 JUIN 2024 AU 13 JUILLET 2024 INCLUS

Par arrêté n° 2024-040 en date du 16 mai 2024, Monsieur le Maire de la commune nouvelle Le Mérévillois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA).

La personne responsable du projet est Monsieur Guy DESMURS, Maire de la commune nouvelle Le Mérévillois.

Les informations concernant le projet de révision du PLU et le projet de création d'un PDA peuvent être demandées auprès du service urbanisme à l'adresse suivante :

katia.rollet@lemerevillois.fr

L'enquête se déroulera à l'accueil de la Mairie de la commune Le Mérévillois du 13/06/2024 au 13/07/2024 inclus à 17h, soit pendant 31 jours consécutifs, aux heures d'ouverture de la mairie, place Hôtel de ville - Méréville - 91660 Le Mérévillois :

- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
- Les vendredis de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30,
- Les samedis de 9h à 12h,

La Présidente du Tribunal Administratif de Versailles, Madame J. GRAND D'ESNON, par décision N° E24000028/78 du 13 mai 2024, a désigné Monsieur Henri MYDLARZ commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Yves COTTY comme suppléant ;

**Le commissaire enquêteur recevra :**

Mairie de Méréville place hôtel de ville 91660 Le Mérévillois :

**Jeudi 13 juin 2024 de 14h à 17h**

**Samedi 15 juin 2024 de 9h à 12h**

**Samedi 29 juin 2024 de 9h à 12h**

**Mercredi 03 juillet 2024 de 17h à 20h**

**Mercredi 10 juillet 2024 de 14h à 17h**

Salle des fêtes d'Estouches rue de la mairie -lieu-dit Estouches - 91660 Le Mérévillois :

**Jeudi 27 juin 2024 de 14h à 17h**

Un dossier d'enquête publique est disponible en support papier à l'accueil de la Mairie Le Mérévillois 1 place de l'hôtel de ville - Méréville - 91660 Le Mérévillois.

Ce dossier est également disponible depuis le site internet de la commune : <https://lemerevillois.fr>

Conformément aux articles L123-10 et R123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet PDA, le projet du PLU arrêté par le Conseil Municipal de la commune Le Mérévillois, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document d'urbanisme, l'avis de l'autorité environnementale, le bilan de la concertation préalable et l'accord de la commune sur le projet de PDA.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets du PLU et PDA, pourront être :

- consignées sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et mis à disposition à l'accueil de la Mairie, place de l'hôtel de ville - Méréville - 91660 Le Mérévillois,
- adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie de Le Mérévillois, place de l'Hôtel de Ville - Méréville - 91660 Le Mérévillois, ou par courrier électronique, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : [katia.rollet@lemerevillois.fr](mailto:katia.rollet@lemerevillois.fr)

Les observations et propositions écrites ou orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures qui ont été fixés.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont clos par le commissaire enquêteur. Le rapport et conclusions motivées sont transmis au Maire et mis à la disposition du public à l'accueil et sur le site internet de la Mairie pendant une durée d'un an.

Le projet de révision globale du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par délibération du Conseil Municipal et devient exécutoire après avoir été mis en ligne avec ladite délibération sur le portail national de l'urbanisme, et à l'expiration d'un délai d'un mois suivant leur transmission au Préfet.

